



## **COMPTES ANNUELS 2019**

Approuvés par l'ASSEMBLEE GENERALE  
du **Jeudi 25 JUIN 2020**

**COMPTE DE RESULTAT  
& BILAN au 31/12/2019**  
**EXERCICE 2019** clos le 31/12/2019

▼  
**RAPPORT DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
sur les comptes annuels

▼  
**RAPPORT SPECIAL DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
sur les comptes annuels

Le Président Général  
**Jean FOURNIER**

Le Trésorier Général  
**André MICHEL**

Le Commissaire aux comptes  
**Michel MARTIN**

**Commissaire aux Comptes Michel MARTIN**  
« Le Grand Central » 16 avenue Thiers 06000 NICE  
Tél. : 04 93 88 20 96 - email : expertise@mmecc2.fr

**MICHEL MARTIN**  
**MAITRE ES SCIENCES ECONOMIQUES**  
**EXPERT COMPTABLE**  
**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

« LE GRAND CENTRAL »

16, avenue Thiers 06000 NICE

Tél. : 04.93.88.20.96.

Fax : 04.93.87.10.90.

Association LA SEMEUSE

2 Montée Auguste Kerl

06300 NICE

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31/12/2019**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 25 avril 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA SEMEUSE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie : Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels, du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- L'ensemble de nos travaux n'a pas relevé d'écart significatif sur les comptes annuels.
- Les estimations comptables contenues dans les comptes n'appellent pas de remarque particulière.
- La pandémie actuelle ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de l'association.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents de l'association.**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la commission financière le 9 juin 2020.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article I-823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Nice le 16/06/2020

Michel MARTIN



Commissaire aux comptes

## ANNEXE DU RAPPORT OU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout long de cet audit.

En outre:

- il identifie et évalue les risques les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou d'erreurs, et met en œuvre des procédures d'audit face ces risques, et recueille des qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes au sujet de l'incertitude, ou si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou refus de certifier ;
- il apprécie l'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et les événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nice le 16 juin 2020



**MICHEL MARTIN**  
**MAITRE ES SCIENCES ECONOMIQUES**  
**EXPERT COMPTABLE**  
**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

-----  
"Le Grand Central"  
16 Avenue Thiers  
06000 NICE  
TEL:04.93.88.20.96  
FAX:04.93.87.10.90  
Mail:expertise@mmec2.fr

Association LA SEMEUSE  
2 Montée Auguste Kerl  
06300 NICE

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées sur l'exercice clos  
le 31/12/2019**

Aux Adhérents

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Nice le 16 juin 2020



Commissaire aux comptes

## SOMMAIRE

	Pages
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4
- Annexe	5 à 10

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	40 878	32 172	8 706	7 968	738	9.26
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	449 933	290 450	159 483	90 883	68 600	75.48
	Installations techniques Matériel et outillage	319 132	148 363	170 769	185 632	-14 863	-8.01
	Autres immobilisations corporelles	6 363 767	5 728 819	634 948	570 229	64 719	11.35
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts	87 756	7 249	80 507	73 667	6 840	9.29	
Autres immobilisations financières	14 114		14 114	15 147	-1 033	-6.82	
<b>Total I</b>	<b>7 275 579</b>	<b>6 207 053</b>	<b>1 068 526</b>	<b>943 525</b>	<b>125 001</b>	<b>13.25</b>	
Comptes de liaison							
<b>Total II</b>							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 909		2 909	3 553	-644	-18.13
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	141 905	35 069	106 835	131 628	-24 792	-18.84
	Autres créances	415 885		415 885	239 057	176 828	73.97
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	511 900		511 900	338 339	173 561	51.30	
Charges constatées d'avance (3)	45 587		45 587	64 531	-18 944	-29.36	
<b>Total III</b>	<b>1 118 186</b>	<b>35 069</b>	<b>1 083 117</b>	<b>777 108</b>	<b>306 008</b>	<b>39.38</b>	
Comptes de Régularisation							
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>8 393 765</b>	<b>6 242 122</b>	<b>2 151 643</b>	<b>1 720 634</b>	<b>431 009</b>	<b>25.05</b>	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	190 631	190 631		
	Report à nouveau	- 68 086	- 36 862	- 31 224	- 84. 71
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	308 715	- 31 224	339 939	NS
	Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	527 500	417 244	110 256	26. 42	
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total I	958 759	539 789	418 970	77. 62	
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	11 432	16 757	- 5 325	- 31. 78
	Provisions pour charges	280 783	273 391	7 392	2. 70
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
Total III	292 215	290 148	2 067	0. 71	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	283 339	175 052	108 287	61. 86
	Emprunts et dettes financières divers	3 300	4 400	- 1 100	- 25. 00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	45 012	34 443	10 569	30. 68
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 718	79 972	1 745	2. 18
	Dettes fiscales et sociales	185 286	234 618	- 49 332	- 21. 03
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 292	8 612	680	7. 89
	Autres dettes	56 036	103 636	- 47 600	- 45. 93
Instruments de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	236 686	249 964	- 13 278	- 5. 31
	Total IV	900 669	890 697	9 972	1. 12
	Ecarts de conversion passif(V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		2 151 643	1 720 634	431 009	25. 05

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

663 983      640 733

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

17 631

# COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	2 262 995	2 225 419	37 576	1.69
Production stockée				
Production immobilisée		58 501	- 58 501	- 100.00
Subventions d'exploitation	1 958 492	1 876 790	81 702	4.35
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	116 874	187 491	- 70 617	- 37.66
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	90 418	117 482	- 27 064	- 23.04
<b>Total I</b>	<b>4 428 779</b>	<b>4 465 683</b>	<b>- 36 904</b>	<b>- 0.83</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	138 503	141 274	- 2 771	- 1.96
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	851 840	983 925	- 132 084	- 13.42
Impôts, taxes et versements assimilés	150 557	141 399	9 158	6.48
Salaires et traitements	2 082 361	2 229 693	- 147 332	- 6.61
Charges sociales	655 820	779 893	- 124 073	- 15.91
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	149 074	152 428	- 3 353	- 2.20
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	24 390	4 303	20 087	466.76
Pour risques et charges : dotations aux provisions	51 099	53 811	- 2 712	- 5.04
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	12 683	10 498	2 185	20.81
<b>Total II</b>	<b>4 116 328</b>	<b>4 497 224</b>	<b>- 380 897</b>	<b>- 8.47</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>312 451</b>	<b>- 31 542</b>	<b>343 992</b>	<b>NS</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	1 725	936	789	84.26
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>	<b>1 725</b>	<b>936</b>	<b>789</b>	<b>84.26</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 986	2 353	-366	-15.57
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	<b>1 986</b>	<b>2 353</b>	<b>-366</b>	<b>-15.57</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>-262</b>	<b>-1 417</b>	<b>1 155</b>	<b>81.52</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>312 189</b>	<b>-32 958</b>	<b>345 147</b>	<b>NS</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	14 545	1 000	13 545	NS
Reprises sur provisions et transferts de charges		950	-950	-100.00
<b>Total VII</b>	<b>14 545</b>	<b>1 950</b>	<b>12 594</b>	<b>645.83</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 446		2 446	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	735		735	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	14 572	6	14 566	NS
<b>Total VIII</b>	<b>17 753</b>	<b>6</b>	<b>17 747</b>	<b>NS</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>-3 208</b>	<b>1 944</b>	<b>-5 152</b>	<b>-265.05</b>
<b>Impôts sur les bénéfices (IX)</b>	<b>266</b>	<b>210</b>	<b>56</b>	<b>26.67</b>
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>4 445 048</b>	<b>4 468 569</b>	<b>-23 521</b>	<b>-0.53</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	<b>4 136 333</b>	<b>4 499 793</b>	<b>-363 460</b>	<b>-8.08</b>
<b>Solde intermédiaire</b>	<b>308 715</b>	<b>-31 224</b>	<b>339 939</b>	<b>NS</b>
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	<b>308 715</b>	<b>-31 224</b>	<b>339 939</b>	<b>NS</b>

## ANNEXE

## SOMMAIRE

	page	
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5	
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	5	
Dérogations		NA
Permanence ou changement de méthodes	6	
Informations générales complémentaires		NA
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	6	
Etat des amortissements	7	
Etat des provisions	7	
Etat des échéances des créances et des dettes	8	
Evaluation des immobilisations corporelles	8	
Evaluation des amortissements	8	
Evaluation des créances et des dettes	8	
Dépréciation des créances	9	
Disponibilités en Euros	9	
Produits à recevoir	9	
Charges à payer	9	
Charges et produits constatés d'avance	9	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT		
Rémunération des dirigeants		NA
Ventilation de l'effectif moyen		NS
Valorisation des contributions volontaires	10	
Honoraires des commissaires aux comptes	10	
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
Dettes garanties par des sûretés réelles		NA
Montant des engagements financiers	10	
Informations en matière de crédit bail		NA
Engagement en matière de pensions et retraites	10	

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 151 642.52 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 4 428 778.73 Euros et dégageant un excédent de 308 714.78 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article 1 833-2 du plan comptable général, les comptes annuels de l'entité ont été arrêtés, en analysant l'impact que pourrait avoir sur les comptes annuels, l'épidémie de coronavirus.

Malgré la pandémie, l'activité de l'association s'inscrit dans la continuité d'exploitation et de ce fait aucune dépréciation supplémentaire n'a été portée sur les actifs de l'association.

Les dispositions mises en place, préserveront la continuité d'exploitation et l'exercice 2020, ne devrait pas être fortement impacté par cette situation.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	38 203		3 841
Constructions sur sol propre	21 343		
Installations générales agencements aménagements des constructions	339 334		89 256
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	319 352		2 584
Installations générales agencements aménagements divers	6 366 314		161 213
Matériel de transport	144 874		16 421
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	217 487		9 526
TOTAL	7 408 704		279 000
Prêts, autres immobilisations financières	96 063		11 337
TOTAL	96 063		11 337
TOTAL GENERAL	7 542 970		294 178

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		1 166	40 878	40 878
Constructions sur sol propre			21 343	21 343
Installations générales agencements aménagements constr.			428 590	428 590
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 804	319 132	319 132
Installations générales agencements aménagements divers		529 388	5 998 139	5 998 139
Matériel de transport		20 509	140 786	140 786
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 172	224 841	224 841
TOTAL		554 873	7 132 831	7 132 831
Prêts, autres immobilisations financières		5 530	101 870	101 870
TOTAL		5 530	101 870	101 870
TOTAL GENERAL		561 569	7 275 579	7 275 579

La politique de rénovation des agencements de l'association s'étant accélérée, l'association est amenée à réaliser de nombreux travaux de finition non subventionnés.

L'impact étant significatif, l'association décide de les suivre et de les activer en immobilisations.

L'évaluation est faite sur la base du coût des matières premières et de la main d'oeuvre directe affectés à ces travaux.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	30 235	3 103	1 166	32 172
Constructions sur sol propre	21 343			21 343
Installations générales agencements aménagements constr.	248 451	20 656		269 107
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	133 720	17 447	2 804	148 363
Installations générales agencements aménagements divers	5 882 017	97 681	529 734	5 449 964
Matériel de transport	91 792	14 647	20 508	85 931
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	184 637	10 459	2 172	192 924
TOTAL	6 561 960	160 890	555 219	6 167 632
TOTAL GENERAL	6 592 196	163 993	556 385	6 199 804

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 103				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	20 656				
Instal.techniques matériel outillage indus.	17 447				
Instal.générales agenc.aménag.divers	83 109		14 572		
Matériel de transport	14 647				
Matériel de bureau informatique mobilier	10 459				
TOTAL	146 318		14 572		
TOTAL GENERAL	149 421		14 572		

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	273 391	39 667		32 275	280 783
Autres provisions pour risques et charges	16 757	11 432		16 757	11 432
TOTAL	290 148	51 099		49 032	292 215

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	7 249				7 249
Sur comptes clients	10 679	24 390			35 069
TOTAL	17 928	24 390			42 319
TOTAL GENERAL	308 077	75 489		49 032	334 533
Dont dotations et reprises d'exploitation		75 489		49 032	

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	87 756	8 241	79 515
Autres immobilisations financières	14 114	- 1	14 114
Clients douteux ou litigieux	6 569	6 569	
Autres créances clients	135 336	135 336	
Personnel et comptes rattachés	896	896	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	863	863	
Divers état et autres collectivités publiques	207 618	207 618	
Débiteurs divers	206 508	206 508	
Charges constatées d'avance	45 587	33 391	12 196
<b>TOTAL</b>	<b>705 246</b>	<b>599 421</b>	<b>105 825</b>
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	7 212		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	18 205	18 205		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	265 134	52 096	202 111	10 927
Emprunts et dettes financières divers	3 300	1 100	2 200	
Fournisseurs et comptes rattachés	81 718	81 718		
Personnel et comptes rattachés	110 978	110 978		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	62 562	62 562		
Autres impôts taxes et assimilés	11 746	11 746		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 292	9 292		
Autres dettes	56 036	56 036		
Produits constatés d'avance	236 686	236 686		
<b>TOTAL</b>	<b>855 656</b>	<b>640 418</b>	<b>204 311</b>	<b>10 927</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	130 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	41 018			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	4 04 3 19
Total	4 04 3 19

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 6 98
Dettes fiscales et sociales	179 2 61
Total	200 9 59

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	45 5 87
Total	45 5 87
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	236 6 86
Total	236 6 86

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

## - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Le montant de la valorisation du bénévolat a été calculé sur la base de 1,60 emploi Equivalent Temps Plein pour l'administratif et 5,84 ETP pour l'animation. Valorisé selon le coût moyen du personnel salarié le montant est de 289 370 euros.

Le montant de la valorisation des locaux mis à disposition par la Ville de Nice est de 332 325 euros selon l'estimation des services municipaux.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 10 652 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 10 652 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0

## - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiersEngagements donnés

Autres engagements donnés :		4 817
Intérêts non courus sur emprunts	4 817	
Total (1)		4 817

Engagements reçusEngagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- table de mortalité utilisée : INSEE 2000
- turn over moyen pour les cadres et fort pour les non cadres
- taux d'actualisation 1.5%
- convention collective de l'animation
- méthode de calcul retenue : prospective

Les éventuelles charges sociales afférentes aux indemnités de départ ont été provisionnées. Le personnel relevant de l'annexe II de la convention collective n'a pas été pris en compte pour le calcul de la provision eu égard au taux de rotation très élevé et à la tranche d'âge de cette catégorie de personnel.